



Paris, le 22 avril 2013

Communiqué de presse

Mise en circulation le 2 mai 2013 du nouveau billet de 5 €

L'IEDOM démarre le 2 mai la mise en circulation du nouveau billet de 5 € de la série « Europe ». La distribution auprès du grand public sera assurée à partir de cette date par l'intermédiaire des guichets et de certains distributeurs automatiques de billets des établissements de crédit. Cette mise en circulation est simultanée dans l'ensemble de la zone euro.

Le nouveau 5 €, premier de la nouvelle série « Europe », bénéficie des progrès technologiques réalisés dans l'impression des billets depuis l'introduction de l'euro, il y a plus de dix ans. Les signes de sécurité ont été perfectionnés et rendront les billets encore plus sûrs. Ces signes de sécurité, intégrés dans l'ensemble des nouveaux billets, sont faciles à vérifier grâce à la méthode consistant à «toucher, regarder, incliner».

Ainsi, le filigrane et l'hologramme montrent un portrait d'Europe, personnage de la mythologie grecque qui a donné son nom à la nouvelle série de billets. Un élément visible au premier coup d'œil est le nombre émeraude, qui change de couleur, passant du vert émeraude au bleu profond, et produit un effet de lumière qui se déplace de haut en bas et de bas en haut. Enfin, de petites lignes imprimées en relief sur les bordures, à gauche et à droite du billet, permettent, notamment aux aveugles et aux malvoyants, de reconnaître facilement le billet.

Ces nouveaux billets constituent une évolution. Ils conservent le graphisme et les différentes couleurs dominantes de la première série mais sont faciles à distinguer de leurs prédécesseurs. Dans un premier temps, les nouveaux billets coexisteront avec ceux de la première série. Les anciens seront retirés progressivement de la circulation avant de cesser définitivement d'avoir cours légal, à une date qui sera annoncée longtemps à l'avance. Toutefois, ils conserveront leur valeur sans limite de temps et pourront être échangés à tout moment à l'IEDOM et dans les banques centrales de l'Eurosystème.

Visuels disponibles sur demande auprès du service de presse.

L'Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer, banque centrale déléguée, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, assume également de nombreuses missions de service public qui font de lui un irremplaçable observateur de la vie économique, financière et bancaire des cinq départements d'Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et des collectivités de St-Pierre-et-Miquelon, St-Barthélemy et St-Martin.

*Les publications de l'IEDOM sont accessibles gratuitement sur le site www.iedom.fr
Contact presse : E. SERINGOT tel : 01 53 44 30 59, [esther.seringot \[at\] iedom-ieom.fr](mailto:esther.seringot@iedom-ieom.fr)*